



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Aux citoyens des municipalités constituantes de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé.

Avis est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier de la MRC de La Côte-de-Gaspé, que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil de la MRC lors de sa réunion régulière du 16 mars 2022, à savoir :

RÈGLEMENT # 21-214 : Règlement décrétant la création du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Le règlement # 21-214 a pour objet les règles d'octroi d'aides financières aux propriétaires privés pour la restauration d'un immeuble possédant un intérêt patrimonial.

Donné à Gaspé, ce 28^e jour de mars 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bruno Bernatchez', is positioned above the printed name.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général et greffier-trésorier